

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAVIGNAC
DU Mercredi 13 Mars 2019

L'An deux mil dix-neuf, le 13^r mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Jacques EDARD, le Maire de la commune de CAVIGNAC

Date de convocation du Conseil : le 07/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 17 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 13

Présents : **Mmes Dumontheil, Foucher, Harscoët, Ligner, Payet, MM. Edard, Jaubleau, Chaulet, Charrier, Meynard**

Absents : **Mme Coureaud qui donne pouvoir à Mme Dumontheil, Mme Selves qui donne pouvoir à Mme Lignier,**

M.Legrel qui donne pouvoir à M. Charrier, Mme Branco, MM. Jean-Joseph, Faget, Pelletan.

Secrétaire de Séance : **Mme Foucher**

Approbation du Compte administratif du Budget principal de la commune 2018 :

L'exécution du compte administratif du budget principal communal 2018 s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 514 031.40€	
- Chap. 011 (charges de gestion)		689 338,05€
- Chap. 012 (charges de personnel)		547 192.94€
- Chap. 014 (Participation Services communs)		117 207.82€
- Chap.65 (Indemnités et autres charges)		76 126.89€
- Chap. 66 (charges financières)		30 086.52€
- Chap. 67 (charges exceptionnelles)		53 988,18€
- Chap. 042		91.00€

Recettes	1 449 540.01€	
- Chap. 013		16 747.21€
- Chap. 70		180 746.73€
- Chap.73		657 838.80€
- Chap.74		390 852.78€
- Chap.75		147 570.01€
- Chap.76		24.63€
- Chap. 77		55 759.85€

Réalisation de l'exercice 2018 = - 64 491,39€
Report 2017 =+ 254 846,00€
Résultat cumulé 2018 = + 190 354,61 €

Investissement

Dépenses	5 660 029.20€	
- Total des opérations d'équipement		1 114 560.17€
- Remboursement de la dette en capital		104 529.03€
- Remboursement FCTVA		72 207.00€
- Opération d'intégration du legs		4 368 733.00€
-		

Recettes	5 320 270.90€	
- Chp. 13 (subventions)		156 284€
- Chp.16 (emprunt)		500 000.00€
- Chp.10		295 162.90€
- Opération d'intégration du legs		4 368 733.00€

Réalisation de l'exercice 2018 :- 339 758,30€
Report 2017 : +786 393.06€
Résultat cumulé 2018 = + 446 634,76€

Reste à Réaliser 2018

Dépenses d'investissement engagées 729 351.85€ (travaux de cantine essentiellement)
Recettes d'investissement notifiées 3 389 000€ (Compromis de vente 10 place du parlement)

TOTAL CUMULE DES DEUX SECTIONS 2018

DEPENSES	7 903 412.45€
RECETTES	11 200 049.97€

Hors de la présence de M. Edard son Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence du Doyen de l'Assemblée, Pierre Meynard, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- le compte administratif du budget communal 2018

Approbation du Compte de gestion du Budget principal de la commune 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné de l'état de l'actif, du passif,

5. Approbation du budget primitif 2019

La commission des finances du 28 février 2019 propose un Budget 2019 qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 1 515 385€

Recettes 1 515 385€

Investissement

Dépenses 5 202 019€

Recettes 5 202 019€

Les principaux travaux programmés sur le budget 2019 en section d'investissement sont :

- Lancement du programme Bibliothèque municipale
- Livraison du nouveau restaurant scolaire
- Ecole : clôture du parking des enseignantes
- Voirie : réfection de la Route de la Saye, de la rue de la Fonderie, du chemin de l'Ardillas en 1^{ère} phase, puis de la rue de la gare et de la rue des Pillets en 2^{ème} phase
- Construction d'un nouveau Chai de vinification
- City-stade : nouveaux équipements
- Travaux de réhabilitation de la salle polyvalente du haut et de l'escalier (peintures)
- Réalisation d'un espace vert la place du marché
- Mairie : place de la mairie, volets roulants sur les baies vitrées et renouvellement du parc informatique
- Cimetière : le jardin du souvenir
- Eglise : réhabilitation de la façade de l'église et projet d'un nouveau parking
- Inscription sans opération pour un montant de 2 016 367€ (réserve)
- Remboursement du prêt à court terme de 500 000€

Recettes principales : cession des immeubles du legs dont l'immeuble 10 place du parlement à Bordeaux (3 389 000€)

En section de fonctionnement :

- Poursuite de la maîtrise des dépenses au chapitre 011
- Augmentation du poste des dépenses de personnel pour anticiper un besoin en personnel suite à la livraison de la nouvelle cantine, la hausse des effectifs de l'école, le congé maternité de la Directrice de l'APS et l'évolution de l'équipe de la Régie agricole
- Pas de hausse du taux des taxes locales pour la 10^{ème} année consécutive
- Pas de reversement aux services communs de la CCLNG sur cet exercice
- Organisation des Elections européennes

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité le budget 2019 ci-dessus équilibré

Approbation du Compte administratif du Budget annexe Régie Agricole de la commune 2018 :

Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie agricole en date du 28 février 2019, L'exécution du compte administratif du budget annexe 2018 s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 198 196.52€

- **Chap. 011 (charges de gestion)** 81 171.52€
- **Chap. 012 (charges de personnel)** 117 025.00€

Recettes 911 557.17€

- **Chap. 013 (variation des stocks approv.)** 4 792.54€
- **Chap. 70 (vente du stock de vin)** 622 585.22€
- **Chap.75** 2.02€
- **Chap. 77** 54 761.72€
- **Chap. 042 (variation des stocks produits)** 230 000€

Réalisation de l'exercice 2018 713 360.85€

Investissement

Dépenses 277 083.55€

- **Total des opérations d'équipement** 47 083.55€
- **Chap. 040 (produits finis)** 230 00.00€

Recettes 0.00€

Réalisation de l'exercice 2018 - 277 083.55€

Reste à Réaliser 2018

Dépenses d'investissement engagées 200 000€ (tracteur/pulvérisateur/inter-cep et travaux divers au Chai)

TOTAL CUMULE DES DEUX SECTIONS 2018

DEPENSES 475 280.07€

RECETTES 911 557.17€

Hors de la présence de M. Edard son Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence du Doyen de l'Assemblée, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- le compte administratif du budget annexe de la Régie Agricole Domaine Yves Courpon 2018

Approbation du Compte de gestion du Budget annexe de la Régie Agricole de la commune 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné de l'état de l'actif, du passif,

Après avoir approuvé le compte administratif 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et sont approuvés à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	713 360,65
dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments	0.00
<u>d'actif</u> : c. Résultats antérieurs reportés	0.00
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	713 360.65
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-277 083.55
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-200 000.00
Besoin de financement = e + f	477 083.55
AFFECTATION (2) = d.	713 360.65
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	477 083.55
3) Report en exploitation R 002	236 277.10
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	0.00

Approbation du budget primitif du budget annexe de la Régie Agricole Domaine Yves Courpon 2019

La commission des finances et le Conseil d'exploitation du 28 février 2019 propose un Budget 2019 qui s'équilibre comme suit :

Exploitation

Dépenses 596 277€

Recettes 596 277€

Investissement

Dépenses 850 861€

Recettes 850 861€

Les principaux travaux programmés sur le budget 2019 en section d'investissement sont :

- La construction de la plate-forme de lavage des équipements à Péricou
- La mise en conformité du traitement des effluents du Chai de Godineau

Recettes principales : vente de vins (120 000€)

En section d'exploitation :

- Réduire les intrants et début de la conversion vers le BIO (diminution du stock des approvisionnements)
- Mise en œuvre des conseils d'O. DAUGA (dont la vinification déportée vers un autre chai)

Le Conseil Municipal délibère et **adopte à l'unanimité** le budget 2019 ci-dessus équilibré

Approbation du Compte administratif du Budget annexe du CCAS de la commune 2018 :

L'exécution du compte administratif du budget CCAS 2018 s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	7 921.50€	
- Chap. 011 (charges de gestion)		71€
- Chap. 012 (charges de personnel)		108€
- Chap.65 (Indemnités et autres charges)		7 742.50€
Recettes	12 149.00€	
- Chap.74 (subvention commune)		12 149€
	Réalisation de l'exercice 2018	4 227.50€
	Report 2017	1 572.00€
	Résultat cumulé 2018	5 799.50 €

Investissement

Dépenses	0.00€	
Recettes	0.00€	
	Réalisation de l'exercice 2018	0€
	Report 2017	0.12€
	Résultat cumulé 2018	0.12€
	Reste à Réaliser 2018 : néant	

TOTAL CUMULE DES DEUX SECTIONS 2018

DEPENSES 7 921.50€

RECETTES 13 721.12€

Hors de la présence de M. Edard son Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence du Doyen de l'Assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité : le compte administratif du budget annexe CCAS 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 227,50
. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 572.00
Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	5 799.50
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0.12
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	5 799.50
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	5 799.50

Approbation du Compte de gestion du Budget annexe du CCAS de la commune 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné de l'état de l'actif, du passif,

Après avoir approuvé le compte administratif 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et sont approuvés à l'unanimité

Approbation du budget primitif du budget annexe CCAS 2019

La commission des finances propose un Budget 2019 qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 5 799.50€

Recettes 5 799.50€

Investissement

Dépenses 1500€

Recettes 1500€

Les principales dépenses prévues sur 2019 :

- **Le paiement de la participation au coût de la Banque alimentaire du CIAS**
- **Des colis de secours**
- **La possibilité de prêt (1500€)**
- **Le suivi du projet d'épicerie solidaire du CIAS**

Recettes principales : report de l'excédent de 2018

Le Conseil Municipal délibère et **adopte à l'unanimité** le budget 2019 ci-dessus équilibré

Cession de la parcelle AL 5 à Cavignac et les parcelles ZH85 et ZH86p à Cézac

La commune de CAVIGNAC a fait l'acquisition auprès de la DRFIP Nouvelle Aquitaine des parcelles AE 28 et AL5 dans le cadre de la succession BERNIARD. Si la parcelle AE 28 présente un enjeu d'aménagement certain, en revanche la parcelle AL5 d'une superficie de 405m², se trouve enclavée dans la propriété de la SCI Le beaux Immobilier, et desservie par le chemin de Guillaume (voir plan).

Il est proposé de céder cette parcelle AL5 à la SCI Le Beaux Immobilier représentée par Me BAUDOIN notaire à Mont-De-Marsan, pour un montant de 500€.

Par ailleurs, le sous-seing privé concernant les immeubles situés à Lubat sur la commune de Cézac (250 000€) est fixé au 19 mars 2019.

Il est proposé de céder une bande de terrain comprenant la parcelle ZH85 d'une contenance de 400m² et une partie de la parcelle ZH86 d'une contenance de 510 m² situées à Lubat en face des immeubles, au prix de 1 500€ net vendeur, aux consorts Sequeira (voir plan du géomètre).

C'est une clause suspensive pour l'achat de Lubat, et c'est une nécessité pour réaliser l'assainissement du programme immobilier envisagé sur les immeubles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 12 votes pour et 1 abstention (Mme Harscoët):

- De vendre la parcelle cadastrée AL5 à la SCI le Beaux Immobilier pour un montant de 500€ net vendeur
- De vendre aux consorts Sequeira une bande de terrain de 910m² à Lubat pour 1500€ net vendeur
- De missionner Maître DUPEYRON pour établir tous les actes notariés
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents utiles au bon aboutissement de ces projets de cession de terrain

Rapport d'évaluation du transfert de charge à la CC Latitude Nord Gironde

Comme chaque année, il revient au Conseil municipal d'accepter l'attribution de la compensation relative au transfert de charges à la CC Latitude Nord Gironde.

Rappel charges transférées :

- Participation au SDIS
- Service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme
- Participation des communes au service technique commun
- Participation aux syndicats mixtes d'Aménagement des bassins versants de la Saye, du Moron (compétence GEMAPI)
- Elaboration des PLU

Ainsi l'attribution de compensation reçue par la commune se monte en 2019 à 950.12€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de CAVIGNAC décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport d'évaluation des transferts de charges 2019
- D'acter la contribution de la CCLNG à hauteur de 950.12€

Décisions du Maire :

DEC02-2018 : Conformément à la délibération du 3 avril 2014 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal de Cavignac, à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, il a été signé les devis suivants :

Pour la Commune de Cavignac :

Un contrat avec AGELID (renouvellement du logiciel de police municipale : LogipolWebV5) pour une durée de 1 an, renouvelable 4 fois pour une montant de 180€ HT/an

Un contrat avec ELABOR (renouvellement du logiciel de gestion du cimetière) pour une durée de 3 ans pour un montant de 337.41€ HT/an

Un marché de maîtrise d'œuvre avec AZIMUT pour l'aménagement de la place de l'église pour 5600€ HT

Un marché de maîtrise d'œuvre avec AZIMUT pour l'aménagement de la place de la mairie pour 4600€ HT

Des contrats de sous-traitance concernant les lots suivants pour le marché de construction du restaurant scolaire (dans l'enveloppe financière):

Lot 1 (JL Golfier) : les enduits extérieurs avec Sarl Façades 24 (7 928€ HT)

Lot 1 (JL Golfier) : le carrelage avec Sarl Multicarrelages (12 630€ HT)

Lot 7 (Sarl Albert) : la ventilation avec la SMAP 33 (11 168€ HT)

Lot 8 (SEFCO) : divers travaux électriques dont alarmes et vidéo-protection avec l'AGERELEC (5 062.50€ HT)

Une mission de Conseil avec le cabinet d'avocats DUCOS-ADER/OLHAGARAY & Associés (Me Marie-José MALO) concernant la résiliation des baux de Périzou (convention d'honoraires au temps passé à 300€ HT l'heure)

Une mission de conseil avec le cabinet d'avocats CGCB (Me BECQUEVORT) pour le péril du bâtiment situé rue de Marlicca (forfait de 500€ HT par acte de la mission)

Questions diverses :

- Mme Harscoët a remarqué qu'une chape a été coulée dans la nuit avec les projecteurs dans un terrain derrière la gare. Est-ce légal ? Ce terrain serait en vente.
- Invitation des élus au siège de la CCLNG à St Savin, le 25 mars à 18h00 pour le PLUI
- Invitation des élus à la réunion FDAEC (subvention du Département de la Gironde) le 26 mars à 18h30 au Chai 2.0 à Marsas.
- Invitation des élus à la réunion publique du mercredi 27 mars 2019 à la salle polyvalente de Cavignac pour l'assemblée générale constitutive de l'association pour animer le Domaine Yves Courpon.
- Bilan du Salon du Livre du 10 Mars : Succès !
- Convention avec le SMICVAL pour la mise à disposition de la commune de bio-déchets pour le compost.
- M. Jaubleau présente un devis de 8400€ TTC pour l'étude d'assainissement des effluents du Chai rue de Godineau. L'urgence de la réalisation est moindre si la vinification est extériorisée en 2019. Ces travaux pourront être intégrés à ceux du nouveau Chai. Le montant du devis est élevé. On pourrait affecter une cuve réservée à la collecte des effluents en solution d'attente. Une réunion de travail fixera les objectifs et trouvera une réponse intermédiaire.
- Grève de tous les enseignants le 19 mars, la commune assurera le service minimum d'accueil

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15

La Secrétaire de séance
Séverine FOUCHER

Le Maire
Jean-Jacques EDARD